

TOULOUSE, le

07 AOUT 2014

#### Le Président

N/Réf.: DO14 213 02

CONFIDENTIEL

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 23 juillet 2013, vous avez été informé de l'examen, par la chambre régionale des comptes de Midi-Pyrénées, de la gestion de la communauté de communes du pays de Pamiers au titre des exercices 2007 et suivants, cet examen ayant été étendu aux données disponibles les plus récentes. L'entretien préalable avec le rapporteur, prévu à l'article L. 243-1 du code des juridictions financières étant intervenu le 20 décembre 2013, la chambre a procédé, dans sa séance du 18 février 2014, à l'examen du rapport que lui a présenté le conseiller chargé du contrôle.

Par lettre du 17 avril 2014 je vous ai adressé les observations provisoires retenues par la chambre lors de cette séance.

A la suite des réponses qui ont été apportées par votre lettre du 11 juin 2014, la juridiction a, dans sa séance du 31 juillet 2014, arrêté les observations définitives ci-jointes.

Ces observations constituent le rapport d'observations définitives prévu par l'article L. 243-5 du code des juridictions financières.

Vous disposez d'un délai d'un mois pour faire parvenir à la chambre, si vous le souhaitez, une réponse écrite qui sera alors jointe au dit rapport d'observations.

**Monsieur André TRIGANO** 

Président de la communauté de communes du pays de Pamiers 5, rue de la Maternité 09100 PAMIERS CEDEX Au terme du délai précité et une fois complété, le cas échéant, par la réponse, le rapport d'observations définitives vous sera notifié à nouveau pour être inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion.

Je vous rappelle que ce rapport ne sera communicable aux tiers qu'à l'issue de cette réunion.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Président empêché, Le Président de section,

Jean-Paul SALEILLE



N° réf. :DO14 213 02

**CONFIDENTIEL** 

# RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PAMIERS DÉPARTEMENT DE L'ARIEGE

**EXERCICES 2007 ET SUIVANTS** 

# SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DEFINITIVES

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PAMIERS

La communauté de communes du pays de Pamiers (CCPP) qui rassemble aujourd'hui 25 communes et 29 000 habitants, a été créée le 23 décembre 1993. Ses compétences ont été élargies dans la période récente, avec l'aménagement et la commercialisation de la zone d'activité de Gabrielat depuis 2006, et le transfert de la compétence petite enfance en 2010.

#### 1- Situation financière

Entre 2008 et 2012, les comptes de la CCPP ont évolué de manière peu lisible en raison des modifications de son périmètre de compétence, de la réforme de la fiscalité locale, et des méthodes de comptabilisation inappropriées du budget annexe de la zone d'activité Gabrielat. L'évolution de l'autofinancement net consolidé est fortement dépendant des opérations immobilières de ce budget annexe.

Les projections effectuées sur la période 2014 – 2016, sous des hypothèses optimistes, aboutissent à un autofinancement net négatif, ce qui devrait obliger la communauté de communes à une grande prudence en matière d'investissement.

En tout état de cause, l'établissement public porte les risques liés à cette zone d'activité : il appartiendra le cas échéant aux communes membres d'assurer l'équilibre de ce budget annexe.

#### 2- Budget annexe de la zone d'activité de Gabrielat

Créée en 2003, la zone d'activité de Gabrielat accueillait 13 entreprises en 2013 pour un total de 330 emplois. Les opérations de commercialisation ont connu un fort ralentissement à compter de 2008, qui a entraîné le gonflement des stocks (6,1 M€ en 2012).

Dès lors, le budget annexe, dont les pertes ont été supérieures à 500 000 € par an entre 2008 et 2012, est fortement déséquilibré.

La chambre a relevé des anomalies dans le suivi comptable des stocks et l'existence de coûts relevant du budget annexe pris en charge par le budget principal. Il s'en suit pour la communauté de communes une difficulté à connaître ses coûts de production et à fixer ses tarifs au juste prix.

S'agissant du reversement à la CCPP par la commune de Pamiers de 50 % du produit de la taxe d'aménagement, la chambre rappelle qu'une recette d'investissement ne peut faire l'objet d'un reversement sous forme d'une dotation de fonctionnement, et demande qu'il soit mis un terme à cette anomalie comptable.

#### 3- Gestion des ressources humaines

La chambre relève les bonnes pratiques du pôle petite enfance, qu'il serait utile d'étendre à l'ensemble des services de la communauté de communes. Elle souligne le dépassement de 6 jours des droits à congés annuels par rapport aux prescriptions légales. Le coût annuel de cet avantage indu est estimé à 75 300€.

#### 4- Politiques communautaires

La CCPP, n'exerce qu'une partie de la compétence économique. Un transfert plus abouti et sans équivoque de la part des communes membres lui permettrait de gagner en visibilité et en performance.

S'agissant du réseau de lecture publique, sa situation financière se dégrade, et la qualité de sa prévision budgétaire est inégale.

Enfin, la politique de l'habitat a enregistré des succès et des retards. La multiplicité des cadres d'intervention et des opérateurs rend la lisibilité de l'ensemble difficile, et ne facilite ni la gouvernance ni la gestion des projets. Elle s'est avérée parfois contreproductive.

# SOMMAIRE

| I - SIIUAII   | ON FINANCIERE   | 6  |
|---------------|---|----|
| 1.1 - Résult  | at courant  | 6  |
| 1.2 - Le rati | o de rigidité   | 8  |
|               | penses de personnel                                   |    |
| 1.4 - Des re  | cettes de fonctionnement en forte hausse              | 8  |
| 1.4.1 -       | Une recomposition des produits                        | 8  |
| 1.4.2 -       | Une fiscalité dynamique                               | 9  |
| 1.4.3 -       | L'impact de la réforme de la taxe professionnelle     | 10 |
| 1.5 - L'épar  | gne nette   | 10 |
| 1.6 - Les dé  | penses d'investissement                               | 11 |
| 1.7 - L'ende  | ettement  | 12 |
| 1.7.1 -       | Le poids de la dette                                  | 12 |
| 1.7.2 -       | La structure de la dette                              | 12 |
| 1.7.3 -       | La soutenabilité de la dette                          | 12 |
| 1.8 - Élémen  | nts de prospective financière consolidée              | 13 |
| 1.9 - Conclu  | asion   | 14 |
|               |   |    |
|               | TÉ DES COMPTES  |    |
|               | cisions budgétaires                                   |    |
|               | torisations budgétaires                               |    |
|               | ux de réalisation faibles en section d'investissement |    |
|               | trôle de l'annualité                                  |    |
| 2.5 - La fiab | pilité des flux croisés avec les communes membres     | 15 |
|               |   |    |
|               | ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE GABRIELAT                |    |
|               | veloppement contrarié par la crise économique         |    |
|               | ritures comptables de qualité insuffisante            |    |
|               | nnées financières de l'opération                      |    |
| 3.3.1 -       | Les acquisitions immobilières                         |    |
| 3.3.2 -       | L'équilibre du budget annexe                          |    |
|               | incement par le reversement de la taxe d'aménagement  |    |
| 3.4.1 -       | Présentation de la réforme                            |    |
| 3.4.2 -       | Les modalités de reversement de la taxe d'aménagement | 20 |
| A DESCABACION | I DE DEUX EQUATIONS SUPPORT                           | 21 |
|               | DE DEUX FONCTIONS SUPPORT                             |    |
|               | tion des ressources humaines                          |    |
| 4.1.1 -       | Analyse des méthodes de gestion RH                    |    |
| 4.1.2 -       | Le pilotage de la masse salariale                     |    |
|               | nisation interne de la commande publique              |    |
| 4.2.1 -       | La situation du service                               | 24 |
| 4.2.2 -       | L'absence de règlement interne des achats             | 24 |

5

| 5 - ANALYS | SE DE POLITIQUES PUBLIQUES  | 24 |
|------------|---|----|
|            | veloppement économique  |    |
|            | Les compétences statutaires et les missions                       |    |
|            | Améliorer la lisibilité de l'exercice des compétences économiques |    |
|            | eau de lecture publique   |    |
|            | mpétence habitat  |    |
|            | Le contexte local   |    |
|            | Bilan des conditions d'exercice de la compétence                  |    |
|            | Une lisibilité insuffisante.                                      |    |
| 6 - RECOM  | MANDATIONS  | 30 |
| ANNEXES    |   | 31 |

La communauté de communes du pays de Pamiers (CCPP) a été créée le 23 décembre 1993 et rassemble aujourd'hui 25 communes, soit 28 700 habitants. Pamiers, commune centre, représente près de 65 % de la population du territoire communautaire.

Les compétences obligatoires de la CCPP recouvrent l'aménagement de l'espace et le développement économique. Les compétences optionnelles concernent la protection de l'environnement, la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, la politique du logement et du cadre de vie avec principalement le programme local de l'habitat. Sont inscrites comme compétences facultatives, la petite enfance, l'action sociale et l'insertion, l'agriculture, le tourisme, la culture et le patrimoine.

La maîtrise d'ouvrage de l'aménagement et la commercialisation de la zone d'activité de Gabrielat, ainsi que le transfert de la compétence petite enfance, ont étendu récemment de façon significative la portée des actions de la CCPP.

Le conseil communautaire a approuvé le 11 juillet 2008 une plate-forme d'accord courant jusqu'en 2014, qui prévoyait en particulier l'instauration de la taxe professionnelle unique et le transfert de la petite enfance le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Néanmoins, si la compétence petite enfance a été transférée en 2010, le budget est resté construit en fiscalité additionnelle.

# 1 - SITUATION FINANCIÈRE

Compte-tenu de l'importance du budget annexe de la zone d'activité Gabrielat et des erreurs d'imputation relevées par la chambre (cf. infra paragraphe 3.2), l'analyse financière porte sur l'ensemble consolidé du budget, entre 2009 et 2012.

Les évolutions souvent erratiques des principaux agrégats financiers constatées sur la période de contrôle doivent être relativisées au regard des variations de périmètre de compétence, et de l'impact des opérations immobilières du budget annexe Gabrielat, qui a connu une forte volatilité.

#### 1.1 - Résultat courant

L'évolution quasi parallèle des recettes réelles et des charges réelles, affectée par une augmentation tendancielle des charges de structure et des opérations budgétaires liées au budget annexe Gabrielat, se solde par une forte volatilité du résultat consolidé sur la période, avec un point bas à −830 615 € et un point haut à +3 717 448 €.

# <u>tableau n° 1 :</u> <u>Évolution des composantes principales</u> du résultat courant

en euros

|  |           |           |            |            | ene                  | curos                |
|--|-----------|-----------|------------|------------|----------------------|----------------------|
|  |           |           |            |            | évolution 20         | 009 - 2012           |
|  | 2009      | 2010      | 2011       | 2012       | variation<br>absolue | taux de<br>variation |
| total des dépenses réelles de fonctionnement (1) | 6 415 532 | 8 652 780 | 11 097 573 | 14 880 791 | +8 465 259           | +132%                |
| dont 011 : charges à caractère général           | 1 155 980 | 1 200 378 | 1 960 964  | 6 198 828  | +5 042 848           | +436%                |
| dont 012 : charges de personnel et assimilées    | 601 791   | 2 663 645 | 3 175 193  | 3 343 380  | 2 741 590            | + 77 %               |
| dont autres charges de gestion courante          | 3 521 061 | 3 690 654 | 3 827 144  | 3 993 717  | + 472 656            | +13,4%               |
| dont intérêts des emprunts                       | 193 438   | 128 020   | 202 913    | 346 494    | + 153 057            | + 79%                |
| total des recettes réelles de fonctionnement (2) | 7 425 323 | 8 974 080 | 10 266 957 | 18 598 239 | +11 172 916          | +150%                |
| dont produits des services du domaine            | 94        | 301 695   | 580 040    | 1 118 092  | 1 117 999            | NS                   |
| dont contributions directes                      | 3 729 893 | 1 843 598 | 3 498 478  | 3 701 000  | - 28 893             | -0,77%               |
| dont autres impôts et taxes                      | 2 537 699 | 5 052 748 | 3 348 545  | 3 415 478  | + 877 779            | + 34,5%              |
| dont dotations et subventions                    | 513 532   | 1 053 795 | 2 095 404  | 2 060 798  | + 1 547 266          | +300%                |
| dont autres recettes (ie C713)                   | 1 865     | 11 861    | 13 403     | 7 610 632  | +7 608 767           | NS                   |
| résultat courant (3) = (2) - (1)                 | 1 009 791 | 321 301   | -830 615   | 3 717 448  | +2 707 657           | +268%                |

Source : CRC d'après comptes de gestion

Cette forte croissance traduit en particulier la montée en puissance de la CCPP avec le transfert de la compétence petite enfance réalisé en 2010, et le dénouement budgétaire opéré en 2012 de ventes de lots de la zone d'activité Gabrielat réalisées entre 2008 et 2012.

En effet, les charges de fonctionnement du budget consolidé ont progressé de plus de 8 M€, soit une hausse de 134 % (hors activité Gabrielat, +3,5 M€ soit +51 %). Dans le même temps, les produits de fonctionnement ont progressé plus rapidement avec une hausse de 150 %, soit +11 M€ (hors activité Gabrielat, +3,5 M€, soit +47,5 %), liée en grande partie à l'augmentation des produits du domaine consécutive à la cession de lots dans le cadre de l'opération d'aménagement de la zone d'activité Gabrielat.

Compte tenu de ces éléments, l'excédent brut de fonctionnement a suivi une évolution irrégulière, à la hausse (+232 % entre 2009 et 2012). La part de l'excédent brut de fonctionnement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement a été également irrégulière, oscillant entre 3 et 21,9 % de 2009 à 2012, influencée comme vu précédemment par les résultats de la zone Gabrielat.

#### 1.2 - Le ratio de rigidité

La part des charges peu élastiques (ratio de rigidité) comprenant les charges de personnel, les intérêts des emprunts et les contributions obligatoires, se situe à un niveau désormais élevé (69 %). Cette part importante est due principalement à l'augmentation des charges de personnel, et dans une moindre mesure au volume des contributions obligatoires<sup>1</sup>.

La chambre note à cet égard que la CCPP dispose de peu de marges de manœuvre dans sa gestion, en raison du poids croissant des charges de personnel et des contributions obligatoires.

# 1.3 - Les dépenses de personnel

La hausse des frais de personnel sur la période (+456 %), est la conséquence principalement du transfert de la compétence petite enfance opéré en 2010, au profit de la communauté de communes. Elle est due au surplus au recrutement des personnels supplémentaires dans les services supports et techniques. L'estimation des frais de personnel, à périmètre constant de compétences, indique en effet que ce chapitre enregistre une forte augmentation nette (+75,4 %). Les charges de personnel représentaient 9,3 % des charges de gestion en 2009 et entre 10,8 et 34,3 % en 2012.

tableau n° 2: Les frais de personnel

|  |         |           |           |           | en euros              |                      |  |
|--|---------|-----------|-----------|-----------|-----------------------|----------------------|--|
|  |         |           |           |           | évolution 2009 - 2012 |                      |  |
|  | 2009    | 2010      | 2011      | 2012      | variation<br>absolue  | taux de<br>variation |  |
| charges de personnel et assimilées (1)                   | 601 791 | 2 663 645 | 3 175 193 | 3 343 380 | 2 741 590             | + 456 %              |  |
| dont petite enfance (2)                                  | 0       | 1 975 000 | 2 288 000 | 2 288 000 | + 2 288 000           | NS                   |  |
| évolution du chapitre à périmètre constant (3) = (1)-(2) | 601 791 | 688 645   | 887 193   | 1 055 380 | + 453 589             | + 75,4%              |  |

Source : CRC d'après comptes de gestion (et estimation CCPP pour la ligne 2)

#### 1.4 - Des recettes de fonctionnement en forte hausse

#### 1.4.1 - Une recomposition des produits

Au cours de la période, l'exercice 2010 a vu deux changements majeurs, d'une part, le transfert de la compétence petite enfance (+761 983 € en 2010 au c/74718), et d'autre part, le versement de la compensation au titre de la réforme de la taxe professionnelle, la DCRTP (104 469 € en 2010 puis 308 965 € en 2012 au c/74833).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. annexe 2.

Les produits des services et du domaine ont en outre très fortement augmenté, pour atteindre le montant de 1,1 M€ en 2012. La proportion dans les produits de gestion s'en trouve modifiée (10 % en 2012). Cet essor provient essentiellement de l'activité de vente de terrains aménagés sur la zone d'activité Gabrielat.

tableau n° 3: La structure des produits de gestion

en euros

|   |           | 2009 | 2012       |      |
|---|-----------|------|------------|------|
| contributions directes (C7311)  | 3 729 893 | 50%  | 3 701 000  | 34%  |
| autres impôts et taxes (C73-C7311-D739)                               | 2 537 699 | 34%  | 3 415 478  | 31%  |
| DGF (C741-D7419)  | 642 209   | 9%   | 657 240    | 6%   |
| autres dotations, subventions et participations (C74-<br>C741-D74839) | 513 532   | 7%   | 2 060 798  | 19%  |
| produits des services et du domaine (C70-D70389-<br>D70619-D709)      | 94        | 0%   | 1 118 092  | 10%  |
| autres recettes (C603+C713+C72+C75+C7911)                             | 1 865     | 0%   | 0          | 0%   |
| total   | 7 425 291 | 100% | 10 952 608 | 100% |

Source : CRC d'après comptes de gestion

# 1.4.2 - Une fiscalité dynamique

Les impôts et taxes d'un montant de 7,1 M€ en 2012 comprennent notamment les impôts directs pour 3,7 M€.

Les produits de la fiscalité locale appliquée aux particuliers ont augmenté entre 2008 et 2012 de 71,7 %, résultat de bases fiscales dynamiques, d'une majoration de taux propres à la CCPP et de l'affectation de l'ancienne part départementale aux communes et aux intercommunalités de la taxe d'habitation. Pour autant, les taux restent faibles.

tableau n° 4: Évolution relative des taux des trois taxes locales

|                          | 2008  | 2012   |
|--------------------------|-------|--------|
| taxe d'habitation        | 2,42% | 4,81%  |
| taxe foncière (bâti)     | 3,96% | 4,72%  |
| taxe foncière (non bâti) | 16%   | 19,99% |

Source: CRC d'après états 1259

Cette majoration des taux est venue en particulier modifier la part respective de chaque produit fiscal. La taxe d'habitation représente 51 % du total en 2012, contre 39 % en 2008<sup>2</sup>.

----

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cf. annexe 3.

# 1.4.3 - L'impact de la réforme de la taxe professionnelle

La réforme de la taxe professionnelle intervenue en 2010 et en 2011 est venue modifier à la baisse les marges de manœuvre dont dispose la CCPP en matière d'ajustement des produits. En effet, l'EPCI est susceptible de voir l'effet « base » jouer seulement sur 58 % du produit de sa fiscalité professionnelle, les 42 % restant étant désormais figés.

# 1.5 - L'épargne nette

Si la CAF brute a été positive en 2009 et 2010, les charges de personnel supplémentaires ( $+511\,548$  € en 2011 et  $+168\,187$  € en 2012) et des charges exceptionnelles ( $981\,905$  €) enregistrées en 2011 ont détérioré la CAF brute ( $-830\,615$  €). Ces charges exceptionnelles correspondent à la régularisation de paiement au syndicat départemental d'eau et d'assainissement.

L'exercice 2012 enregistre un rétablissement important de la CAF, dû essentiellement aux recettes liées à l'enregistrement au budget pour régularisation comptable des ventes de lots sur la zone Gabrielat au cours de la période précédente.

L'équilibre financier de la CCPP apparaît ainsi grandement dépendant des résultats du budget annexe de la zone d'activité Gabrielat.

tableau n° 5: La CAF brute (consolidée)

|                                    |           |           |           |           | en eur               | os                |
|------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------------|-------------------|
|                                    |           |           |           |           | évolution 20         | 09 - 2012         |
|                                    | 2009      | 2010      | 2011      | 2012      | variation<br>absolue | taux de variation |
| CAF brute                          | 1 009 791 | 321 301   | -830 615  | 3 717 448 | + 2 707 657          | + 268%            |
|                                    | <b>T</b>  |           |           |           | ·                    |                   |
| charges de personnel et assimilées | 601 791   | 2 663 645 | 3 175 193 | 3 343 380 | + 2 741 590          | + 77 %            |
| charges exceptionnelles            | 21 929    | 21 591    | 981 905   | 34 304    | + 12 375             | + 56%             |

Source : CRC d'après comptes de gestion

Le montant des annuités d'emprunts est en baisse sur la période (-675 368 €) soit -44 %. Malgré cette tendance favorable pour la CAF nette, celle-ci reste faible (moyenne de +60 480 €).

tableau n° 6: La CAF nette (consolidée)

en euros

|                    |           |          | évolution 2009 - 2012 |           |                      |          |
|--------------------|-----------|----------|-----------------------|-----------|----------------------|----------|
|                    | 2009      | 2010     | 2011                  | 2012      | variation<br>absolue | moyenne  |
| annuité d'emprunts | 1 525 091 | 922 531  | 678 660               | 849 723   | -44%                 | -675 368 |
| CAF nette          | -519 970  | -601 230 | -1 509 275            | 2 867 726 | +3 383 025           | 60 480   |

Source : CRC d'après comptes de gestion

# 1.6 - Les dépenses d'investissement

Au cours de la période, la CCPP a investi en moyenne 1,6 M€ par an. Les dépenses d'équipement réelles ont augmenté de 86 %.

Sur la période contrôlée, les dépenses d'équipement, pour un montant de plus de 6 M€, ont été financées essentiellement par les emprunts pour 39 %, les variations de stock pour 26,8 %, et l'autofinancement pour 22 %.

tableau n° 7: Proportion des emprunts sur la période 2009-2012

en euros

|   | ,         |           |           |            |            | en euros            |
|---|-----------|-----------|-----------|------------|------------|---------------------|
| Calcul de la variation du fonds de roulement net global | 2009      | 2010      | 2011      | 2012       | cumul      | moyenne<br>annuelle |
| Ressources durables (I)                                 | 2 084 696 | 2 561 696 | 3 380 821 | 11 178 983 | 19 206 195 | 4 801 549           |
| dont emprunts de l'exercice                             | 818 378   | 1 237 500 | 3 500 000 | 2 000 000  | 7 555 878  | 1 888 970           |
| part des emprunts                                       | 39%       | 48%       | 104%      | 18%        | 39%        | 52%                 |

Source : CRC d'après comptes de gestion

Le fonds de roulement enregistre une forte croissance alimentée par le recours à l'emprunt tandis que le besoin de fonds de roulement devient fortement négatif en fin de période. Le niveau de trésorerie est donc élevé en fin de période, pour couvrir en moyenne 50 jours de charges courantes.

tableau n° 8 : Le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement

en euros

|  |           |           |           |            | évolution 2009 - 2012 |                      |  |
|--|-----------|-----------|-----------|------------|-----------------------|----------------------|--|
|  | 2009      | 2010      | 2011      | 2012       | variation<br>absolue  | taux de<br>variation |  |
| fonds de roulement (1)                     | 516 603   | 1 034 285 | 1 805 203 | 1 936 245  | 1 419 642             | +275%                |  |
| Besoin en fonds de roulement (2)           | -40 599   | -283 405  | - 571 983 | -1 824 741 | -1 865 340            | -102%                |  |
| trésorerie (3) = $(1) - (2)$               | 557 202   | 1 317 690 | 2 377 186 | 3 760 986  | +3 203 784            | +575%                |  |
| charges de gestion courante (2)            | 6 200 166 | 8 503 168 | 9 911 754 | 14 492 991 | + 8 292 825           |                      |  |
| nbre de jours de $CC = (1)/(2) \times 360$ | 32        | 56        | 86        | 26         | 50                    |                      |  |

Source : CRC d'après comptes de gestion

# 1.7 - L'endettement

### 1.7.1 - Le poids de la dette

La CCPP présente un encours de dette en augmentation de 122 % sur la période (7,8 M€ en 2012 contre 3,5 M€ en 2009). L'annuité totale atteint près de 1,2 M€ en 2012.

tableau n° 9: La dette inscrite au budget

en euros

|                               |           |           |           |           | évolution 2009 - 2012 |           |  |
|-------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------------------|-----------|--|
|                               |           |           |           |           | variation             | taux de   |  |
|                               | 2009      | 2010      | 2011      | 2012      | absolue               | variation |  |
| encours de la dette au 31/12  | 3 514 854 | 3 829 823 | 6 652 200 | 7 801 441 | 4 286 587             | 122,0%    |  |
| annuité de la dette           | 1 718 528 | 1 050 551 | 882 573   | 1 203 218 | -515 310              | -30,0%    |  |
| dont intérêts                 | 193 438   | 128 020   | 202 913   | 346 494   | 153 056               | 79,1%     |  |
| dont amortissement du capital | 1 525 091 | 922 531   | 678 660   | 849 723   | -675 368              | -44,3%    |  |

Source : CRC d'après comptes de gestion

#### 1.7.2 - La structure de la dette

La part de l'encours fin 2013 sur des emprunts à taux fixe (plus de 90 %) ou à taux variable simple est de 100 % (aucun produit complexe ou structuré), témoignent d'une politique prudente en matière de risque de taux.

tableau n° 10 : Évolution comparée de l'annuité d'emprunt et des produits de gestion

en euros

|           |   |   |   | évolution 2   | 2009-2012  |
|-----------|---|---|---|---|--|
| 2009      | 2010  | 2011  | 2012  | variation<br>absolue  | taux de<br>variation   |
| 3 514 854 | 3 829 823                                   | 6 652 200   | 7 801 441   | 4 286 587   | 122,0%   |
| 1 718 528 | 1 050 551                                   | 882 573   | 1 203 218   | -515 310  | -30,0%   |
| 7 425 323 | 8 974 080                                   | 10 266 957  | 18 598 239  | +11 172 916   | +150%  |
| 0,47      | 0,42  | 0,65  | 0,42  |   |  |
| 0,23      | 0,12  | 0,09  | 0,06  |   |  |
|           | 3 514 854<br>1 718 528<br>7 425 323<br>0,47 | 3 514 854     3 829 823       1 718 528     1 050 551       7 425 323     8 974 080       0,47     0,42 | 3 514 854     3 829 823     6 652 200       1 718 528     1 050 551     882 573       7 425 323     8 974 080     10 266 957       0,47     0,42     0,65 | 3 514 854     3 829 823     6 652 200     7 801 441       1 718 528     1 050 551     882 573     1 203 218       7 425 323     8 974 080     10 266 957     18 598 239       0,47     0,42     0,65     0,42 | 2009         2010         2011         2012         absolue           3 514 854         3 829 823         6 652 200         7 801 441         4 286 587           1 718 528         1 050 551         882 573         1 203 218         -515 310           7 425 323         8 974 080         10 266 957         18 598 239         +11 172 916           0,47         0,42         0,65         0,42 |

Source : CRC d'après comptes de gestion

#### 1.7.3 - La soutenabilité de la dette

La capacité de désendettement exprimée en années (en cours/CAF brute) s'établit entre 2,1 et 12 ans depuis 2009. La moyenne arithmétique de 4,4 années est difficile à interpréter, compte tenu des évolutions erratiques de la capacité d'autofinancement.

tableau n° 11 : Capacité de désendettement

en euros

|                                     | 2009      | 2010      | 2011      | 2012      |
|-------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| encours de la dette au 31/12 (1)    | 3 514 854 | 3 829 823 | 6 652 200 | 7 801 441 |
| CAF brute (2)                       | 1 009 791 | 321 301   | -830 615  | 3 717 448 |
| ratio de désendettement = (1) / (2) | 3,5       | 11,9      | NC        | 2,1       |

Source : CRC d'après comptes de gestion.

# 1.8 - Éléments de prospective financière consolidée

La réflexion prospective sur la période 2014 – 2016 repose sur l'hypothèse d'un périmètre de compétences constant, tout en tenant compte de l'adhésion des communes de Saint-Jean-du-Falga et de Lescousse en 2013 (majoration du fonds intercommunal de péréquation). En outre, les recettes futures des ventes de terrains de la zone d'activité Gabrielat ont été calculées sur le rythme moyen de ventes observé au cours de la période précédente.

Il s'agit néanmoins d'une hypothèse optimiste, qui prévoit un redémarrage des cessions à partir de 2014, le budget primitif de la CCPP n'ayant prévu aucune vente en 2013, avec un niveau annuel des ventes de 31 756 m², et un prix de vente au-dessus du prix constaté sur la dernière période (20 € contre 9,80 €).

Pour le reste, le scénario est élaboré au fil de l'eau, sur la base d'hypothèses qui reprennent pour la majorité des données étudiées et les tendances présentées au cours du débat d'orientation budgétaire conduit en séance du conseil communautaire du 18 janvier 2013.

Le scénario retient une croissance des produits de gestion de 15 % sur la période 2013-2016. S'agissant des charges de fonctionnement, elles devraient être moins dynamiques sur la prochaine période (+11 %) par apport à la précédente (+133 %) marquée par les coûts de la zone Gabrielat et le transfert et l'extension de la compétence petite enfance. L'hypothèse de travail retient en effet un périmètre de compétences constant, un arrêt des créations de postes et des dépenses très mesurées d'équipements de la zone d'activité Gabrielat.

Il ressort de cet ensemble d'hypothèse que la CCPP devrait être confrontée à un déficit courant entre 2014 et 2016, en moyenne de -324 347  $\in$  3 par an. La CAF serait fortement négative (entre 1,6 M $\in$  et 1,7 M $\in$  par an), ce qui mettrait en cause la capacité de la communauté de communes à financer ses investissements.

-

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Cf. annexe 4.

# 1.9 - Conclusion

En conclusion, entre 2008 et 2012, les comptes de la CCPP ont évolué de manière peu lisible en raison des modifications de son périmètre de compétence, de la réforme de sa fiscalité locale, et des méthodes de comptabilisation inappropriées du budget annexe de la zone d'activité Gabrielat.

L'évolution de l'autofinancement net consolidé est fortement dépendant des opérations immobilières de ce budget annexe. Les projections effectuées sur la période 2014 – 2016, sous des hypothèses optimistes, aboutissent à un autofinancement net négatif, ce qui devrait obliger la communauté de communes à une grande prudence en matière d'investissement.

En tout état de cause, l'établissement public porte les risques liés à cette zone d'activité : il appartiendra le cas échéant aux communes membres et au contribuable local d'assurer l'équilibre de son budget annexe.

# 2 - FIABILITÉ DES COMPTES

## 2.1 - Les décisions budgétaires

La CCPP respecte le délai maximum de 2 mois entre la tenue du débat d'orientation budgétaire et le vote du budget.

En revanche, de 2007 à 2012, la chambre relève que la CCPP ne répond que partiellement à ses obligations réglementaires en matière d'information financière. Toutes les annexes prévues en application des articles L. 2313-1 et R. 2313-3 du code général des collectivités territoriales ne sont pas jointes aux budgets et aux comptes administratifs. Il ressort de l'examen des comptes administratifs l'absence des états portant sur la situation patrimoniale et financière.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, la CCPP s'est engagée à la production systématique et complète des annexes aux budgets et aux comptes administratifs à l'horizon janvier 2015.

# 2.2 - Les autorisations budgétaires

La CCPP ne tient pas une comptabilité d'engagement des dépenses malgré l'obligation posée par l'article 51 de la loi du 6 février 1992 codifiée en termes identiques aux articles L 2342-2, L. 3341-1 et L. 4341-1 du code général des collectivités territoriales. En l'occurrence, il appartient à la CCPP de mettre en place une procédure permettant :

- l'inscription des engagements comptables ;
- d'assurer le lien entre engagement comptable et engagement juridique ;
- d'assurer le suivi jusqu'à la liquidation puis le mandatement.

Par ailleurs, l'examen de l'état de consommation des crédits du compte de gestion n'a pas montré de dépassements.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, la CCPP a confirmé l'absence d'une comptabilité d'engagement généralisée conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, et indiqué que la réorganisation de l'achat communautaire a permis de mettre en place la comptabilité d'engagement depuis janvier 2014.

# 2.3 - Des taux de réalisation faibles en section d'investissement

Le taux moyen d'exécution des dépenses (+90 %) et des recettes (+103 %) de fonctionnement se situe à un niveau très satisfaisant sur la période 2008 - 2012<sup>4</sup>.

Les taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement sont par contre insuffisants, en moyenne à 49 % entre 2008 et 2012.

La chambre recommande la mise en place d'un suivi pluriannuel des investissements, sous la forme d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP-CP).

La chambre prend acte de l'engagement immédiat de la CCPP à corriger ce point.

# 2.4 - Le contrôle de l'annualité

Hormis l'année 2009 où la délibération correspondante n'a pu être produite par l'ordonnateur, les résultats affectés comptablement correspondent aux montants votés par l'assemblée délibérante.

#### 2.5 - La fiabilité des flux croisés avec les communes membres

La vérification de la concordance des flux entre les comptes de la commune de Pamiers et ceux de la CCPP sur l'exercice 2012, montre des erreurs d'imputation. Il en est ainsi de la mise à disposition de personnel intervenue entre la commune et l'EPCI Les flux sont retranscrits en effet au c/6218 « autre personnel extérieur » et c/6419 « remboursements sur rémunérations du personnel », au lieu des comptes 6216-6217 et c/70845-70846. En outre, est inscrite au c/74741 « participation des communes membres du GFP » une somme de 36 623 € correspondant au versement de la cotisation des communes non membres de l'EPCI pour accéder au chenil. Cette recette aurait dû être inscrite au c/74748 « participations des autres communes ».

\_

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Cf. annexe 1.

# 3 - BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE GABRIELAT

La CCPP a choisi en 2002 de réaliser la zone d'activité de Gabrielat. L'activité de cette zone d'intérêt régional, emblématique de la politique communautaire, est retracée dans un budget annexe.

En janvier 2013, 13 entreprises étaient installées dans la partie de la zone correspondant aux tranches un et un bis, soit un total de 330 emplois. La tranche deux était aménagée en partie, et comprenait notamment une installation terminale embranchée (ITE).

#### 3.1 - <u>Un développement contrarié par la crise économique</u>

Après un démarrage rapide à partir de 2005, la zone d'activité a été freinée dans son développement par la crise économique depuis 2009.

31 756 m² en moyenne annuelle ont été commercialisés sur une période de 9 ans. A ce rythme, et toute chose égale par ailleurs, l'ensemble des lots, qui porte sur une surface totale de 122 ha, devrait être cédé seulement en 2028.

180 160 140 120 100 nbre d'entreprises 80 nbre d'emplois 60 40 20 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013

tableau n° 12: Rythme annuel des implantions d'entreprises et des emplois induits

Source : CRC d'après récapitulatif des implantations

Les frais d'aménagement comptabilisés à ce jour sont difficiles à estimer, les données fournies par la CCPP sont en effet divergentes ou erronées (des stocks apparaissent en recettes pour un montant total de 6,7 M€).

# 3.2 - Des écritures comptables de qualité insuffisante

L'analyse du budget annexe de la zone d'activité Gabrielat, qui porte sur la période 2008-2012 inclus, montre un suivi comptable des stocks insuffisant, voire insincère au regard des normes applicables :

# - s'agissant des écritures en cours d'exercice :

Certaines dépenses et des recettes ont été inscrites à tort sur le budget principal. Huit prêts bancaires avaient été contractés notamment entre 2003 et 2005 pour un montant total de 2,88 M€. A ce jour, le capital restant à payer est d'environ 1,3 M€.

<u>tableau n° 13 :</u> <u>État récapitulatif du cumul des dépenses et recettes relevant du budget annexe</u> inscrites au budget principal

en euros **DEPENSES** RECETTES Acquisitions foncières 1 177 € Vente terrains 0 € Travaux + Pré-verdissement 1 990 895 € Subventions 2 371 137 € Zone service 33 150 € Stocks Dépenses Exceptionnelles 64 370 € Zone service 16 575 € Frais financiers 0 € Recettes diverses total des dépenses : 2 089 592 € total des recettes: 2 387 712 €

Source: CCPP

# - s'agissant des écritures de fin d'exercice qui constatent l'encours de production de l'année :

- o le montant des charges d'intérêts porté en cours d'année au c/6611 et incorporé au coût de production n'est pas porté au débit du c/608 par le crédit du c/796 « transferts de charges financières », soit un montant total sur la période de 155 142,67 €;
- les éléments constitutifs du coût de production enregistrés en classe 6 n'ont pas été portés entre 2008 et 2011 au débit du c/335 « travaux en cours » et au crédit du c/7133 « variation en cours de production ». En 2012 des dépenses d'investissement (+7,6 M€) ont été inscrites au budget aux comptes de stocks en étant réparties en fonction de leur nature sur les c/3351, c/3354 « travaux encours études et prestations de services », c/3355 « travaux en cours travaux », c/33581 « travaux en cours frais accessoires », mais en omettant de faire figurer les intérêts bancaires au c/33586 « travaux en cours frais financiers », soit la somme de 155 142,67 €. En revanche, la recette correspondante n'a pas été inscrite au c/7133.

# - s'agissant des écritures de fin d'exercice qui constatent l'achèvement des travaux de lots :

- o entre 2008 et 2011, aucun lot n'a été sorti de l'inventaire par le débit du c/335 et le crédit du c/7133, malgré l'enregistrement en 2008 au débit du c/3555 qui constate l'achèvement de lots pour un montant de 1,4 M€, et repris comme il se doit au crédit du c/71355 ;
- o en 2012, le montant des en-cours annulés a bien été enregistré au c/7133 (débit d'un montant de 2,06 M€), mais sans porter la recette d'investissement par le crédit du c/335 de la somme correspondante.

#### - s'agissant des écritures de fin d'exercice qui constatent la vente de lots :

- o en 2008, et de 2010 à 2012, un montant total cumulé a été enregistré au crédit du c/7015 à hauteur de 1,3 M€, ce qui correspond à la vente de lots réservés au prix d'achat (tarif net de subventions) ;
- o sur la même période, le montant correspondant aux lots vendus et livrés (+3,3 M€) au tarif brut a été enregistré au débit du c/71355 alors que la somme totale de 5,4 M€ a été portée au crédit du c/3555.

En conclusion, la chambre observe que les erreurs et imprécisions comptables de ce budget annexe empêchent la communauté de communes d'avoir une connaissance affinée de ses coûts de production et de déterminer en toute connaissance de cause le prix de vente des lots.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, la CCPP a pris acte de l'insuffisance du suivi comptable des stocks et l'inscription erronée de dépenses et recettes sur le budget principal, ceci « nuisant de façon évidente à la sincérité des comptes du budget annexe de Gabrielat. »

#### 3.3 - Les données financières de l'opération

Les données transmises par la CCPP laissent apparaître selon une absence de prévision initiale en matière de dépenses et de résultat.

#### 3.3.1 - Les acquisitions immobilières

Les acquisitions de terrain pour constituer la zone ont porté sur une surface nette (en tenant compte des échanges de parcelles de 122 ha 43) à 1 224 295 m², pour un total de 3,3 M€, soit :

- achat par la commune de Pamiers de 672 783 m²: 1,1 M€ (montant des emprunts transférés);
  - autres achats de 551 512 m<sup>2</sup> : 2,2 M€ (montant des transactions).

CONFIDENTIEL

Le coût moyen au m² des acquisitions de terrains s'établirait donc à 2,74 €. Rapporté à la surface commercialisable nette, soit 754 684 m², ce coût est porté à 4,44 €. Les calculs font par ailleurs apparaître un prix de vente réel à 9,80 € en moyenne.

En dépit de données comptables imprécises soulignées au paragraphe 3.2, qui ne permettent pas le calcul fiable des coûts de production, la chambre s'interroge sur la faiblesse du prix moyen de vente, au regard des coûts de production et des tarifs pratiqués par la commune de Pamiers.

# 3.3.2 - L'équilibre du budget annexe

Entre 2008 et 2012, les produits se sont élevés en moyenne annuelle à 338 447 €, alors que les charges ont atteint 860 000 €, faisant apparaître une perte moyenne supérieure à 500 000 € par an.

tableau n° 14 : Les dépenses et les recettes annuelles relatives à la ZA Gabrielat de 2008 à 2012

| on | euros |
|----|-------|
| en | euros |

| Cir Cui Os                |             |             |           |           |           |           |             |
|---------------------------|-------------|-------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------|
|                           | 2008        | 2009        | 2010      | 2011      | 2012      | moyenne   | cumul       |
| 011 Charges à caractère   |             |             |           |           |           |           |             |
| général                   | 1 418 823   | 693 488     | 605 708   | 1 226 564 | 193 326   | 827 582   | 4 137 909   |
| dont acquisitions         | 1 194 909   | 566 696     | 133 523   | 183 725   | 35 190    | 422 809   | 2 114 043   |
| 012 Charges de personnel  | -           | -           | -         | -         |           | -         | -           |
| 66 Charges financières    | 36 321      | 28 587      | -         | 13 495    | 84 742    | 32 629    | 163 144     |
| total coût de production: | 1 455 143   | 722 075     | 605 708   | 1 240 059 | 278 068   | 860 211   | 4 301 053   |
| Vente de terrains (7015)  | 261 610     | -           | 68 572    | 248 100   | 778 988   | 271 454   | 1 357 270   |
| autres recettes           | -           | 57 218      | 103 894   | 173 851   | -         | 66 993    | 334 963     |
| total recettes            | 261 610     | 57 218      | 172 466   | 421 951   | 778 988   | 338 447   | 1 692 233   |
| marge brute               | - 1 193 533 | - 722 075   | - 537 136 | - 991 959 | 500 920   | - 588 757 | - 2 943 784 |
| marge nette               | - 1 193 533 | - 664 857   | - 433 242 | - 818 108 | 500 920   | - 521 764 | - 2 608 821 |
| remboursement de la dette | 53 506      | 1 074 114   | -         | 100 000   | 100 000   |           | 1 327 620   |
| emprunts nouveaux         | -           | 27 620      | -         | 1 000 000 | 2 000 000 |           | 3 027 620   |
| encours de la dette       |             | - 1 046 494 | 27 620    | 900 000   | 2 900 000 |           |             |
| stock final               | 906 725     | 3 519 080   | 4 241 155 | 4 846 864 | 6 085 922 |           |             |

Source : CRC d'après comptes de gestion et après rétablissement de l'état des stocks

Sur la période, les rythmes d'acquisition de terrains et de travaux d'aménagement ont été élevés, sensiblement plus soutenus que celui des ventes (271 000 €/an), en retrait depuis 2009. Depuis 2008, la CCPP a vendu en effet pour près de 1,4 M€ de terrains.

En moyenne, les coûts engagés sur la période pour la production de la zone Gabrielat ont été composés à parité d'acquisition de foncier (423 000 €) et de travaux d'aménagement (404 773 €).

La chambre a effectué une évaluation des stocks des terrains aménagés à partir des données du compte de gestion : la CCPP ne tient pas en effet de balance annuelle des stocks des terrains, ce qui peut par ailleurs gêner la clarté des débats de l'assemblée communautaire sur ce sujet. Le stock de terrains aménagés a augmenté sensiblement, de 0,9 M€ fin 2008 à 6 M€ fin 2012. La situation s'est dégradée en 2009 et 2010, années où les ventes de terrains en zones d'activité se sont fortement ralenties.

En ne retenant que la marge brute (vente des lots – coûts totaux de production), la perte cumulée s'élève à 2,9 M€. Des participations de l'État et d'autres collectivités (+324 247 €) ont permis de réduire cette perte.

Il faut noter que les charges et les recettes qui relèvent du budget annexe ont été enregistrées à tort par la CCPP au budget principal (481 767,78 € recensées entre 2010 et 2012) ne sont pas prises en compte dans les calculs du tableau n°14.

# 3.4 - Le financement par le reversement de la taxe d'aménagement

#### 3.4.1 - Présentation de la réforme

L'article 28 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 a créé la taxe d'aménagement. Cette nouvelle taxe est venue se substituer depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012 à la taxe locale d'équipement (TLE) et aux taxes annexes (taxe complémentaire à la TLE (TC/TLE)), taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS), taxe départementale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TD/CAUE).

La taxe d'aménagement est ventilée en plusieurs parts, locale (communale ou intercommunale), départementale et régionale (pour la seule région d'Ile-de-France). La part locale relève de la compétence des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme (PLU) si les communes ont donné leur accord à la majorité qualifiée. Cette part locale a pour objet le financement des équipements publics induits par le développement de l'urbanisation.

#### 3.4.2 - Les modalités de reversement de la taxe d'aménagement

Par délibérations respectives des 22 mars et 23 mars 2012, la commune de Pamiers et la CCPP ont approuvé une convention de reversement de la taxe d'aménagement instaurée par la commune de Pamiers. Cet accord précise que la commune s'engage à reverser à la CCPP 50 % du produit de la taxe d'aménagement perçue sur la zone d'activités de Gabrielat.

Le code de l'urbanisme, dans son article L. 331-2, prévoit, sous certaines conditions, la possibilité pour une commune de reverser tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI dont elle est membre : « [...] tout ou partie de la taxe perçue par la commune peut être reversé à l'établissement public de coopération intercommunale ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou du groupement de collectivités [...] ».

Ce reversement suppose que les éléments de voirie de la zone d'activité Gabrielat ont le caractère d'équipement public, ce qui n'apparaît pas établi.

En tout état de cause, la chambre rappelle qu'une recette d'investissement perçue par la commune de Pamiers au titre de la taxe d'aménagement ne peut pas être reversée à la CCPP sous la forme d'une dotation de fonctionnement, et qu'il convient donc que la commune et la communauté de communes s'entendent pour mettre un terme sans délai à cette anomalie comptable.

# 4 - EXAMEN DE DEUX FONCTIONS SUPPORT

### 4.1 - La gestion des ressources humaines

# 4.1.1 - Analyse des méthodes de gestion RH

# 4.1.1.1 - Le rapport sur l'état de la collectivité

Le rapport établi en 2012 suit les prescriptions définies par le décret n° 97-443 du 25 avril 1997. Des données complémentaires mériteraient d'être présentées aux partenaires sociaux telles que :

- rubrique 13: les emplois non permanents;
- rubrique 18.3 : le nombre total de journées travaillées dans l'année ;
- rubrique 22 (hors 22.4): le montant des charges sociales;
- rubrique 42 : les conditions physiques de travail.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, la CCPP a précisé que ces données seront intégrées dès 2014.

#### 4.1.1.2 - Le règlement intérieur de l'établissement

Il n'existe pas de règlement intérieur de fonctionnement d'ensemble de la CCPP mais sept règlements différents. Il serait utile dès lors d'harmoniser et de renforcer la lisibilité des conditions d'exercice des agents par la mise en place d'un règlement intérieur unique.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, la CCPP s'est engagée à la production d'un document unique avant la fin de l'exercice 2014.

# 4.1.1.3 - L'organisation et le suivi des ressources humaines

La CCPP dispose d'un organigramme détaillé de ses services organisés en « pôles ». Elle élabore et présente depuis 2011 au comité technique paritaire un plan annuel de formation, en conformité avec l'article 7 de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984.

Le pôle petite enfance, doté d'un projet de service, de bilans d'activité et de tableaux de bord suivis, est le mieux structuré. Il conviendrait d'étendre ces bonnes pratiques à l'ensemble des équipes de l'établissement public, pour améliorer la professionnalisation, notamment par la mise en œuvre des outils de planification que sont la gestion prévisionnelle des ressources humaines – GPRH - et la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences – GPEEC.

# 4.1.1.4 - Le temps de travail de la direction générale

L'analyse de la répartition des temps de travail par emploi fait apparaître un emploi de directeur général mutualisé avec les services de la commune de Pamiers : ce cadre est à temps plein à la commune et enregistré dans le tableau des effectifs à la CCPP pour un temps incomplet de cinq heures hebdomadaires. Ce temps équivalent à 13 % d'un temps complet peut s'avérer insuffisant, compte tenu des effectifs de l'EPCI qui compte désormais près de 100 agents, de l'absence de directeur général adjoint dans l'organigramme, et de la complexité croissante des missions.

# 4.1.1.5 - La publicité des emplois vacants à pourvoir

La CCPP a procédé entre 2009 et 2012 à 36 recrutements de toute nature portant sur des emplois permanents. Si elle a été en capacité de certifier la production de la majorité des avis de vacances d'emploi correspondants (86 %), une minorité a échappé à cette procédure. Il serait utile de veiller au respect des dispositions prévoyant la transparence en matière de recrutement et notamment par la publicité systématique des offres.

#### 4.1.2 - Le pilotage de la masse salariale

#### 4.1.2.1 - Les effectifs

Au 31 décembre 2012, la CCPP comptait 96,50 agents équivalent temps plein nommés sur un emploi permanent. La progression des effectifs sur la période considérée est forte (+70,24 équivalent temps plein). Cet essor est dû dans un premier temps au transfert de la compétence petite enfance intervenu en 2010, et dans un second temps à l'accroissement net des ETP par des recrutements supplémentaires et par l'extension de durées individuelles de travail (passage à temps complet) pour répondre à des besoins de service plus larges.

En 2012, l'activité petite enfance représente 78 % du total des effectifs permanents. Cette part devrait augmenter en 2014, par la pérennisation de postes au centre multi-accueil des Pitchouns (+8,67 ETP).

tableau n° 15: Évolution des effectifs (emplois permanents)

En équivalent temps plein - ETP

|   |       |       |       |       | évolution 2          | 009 - 2012           |
|---|-------|-------|-------|-------|----------------------|----------------------|
| effectif au 31.12   | 2009  | 2010  | 2011  | 2012  | variation<br>absolue | taux de<br>variation |
| total (1)   | 26,26 | 87,07 | 95,94 | 96,50 | +70,24               | +267,5%              |
| dont petite enfance au sens large<br>(enfance et agents entretien dans les crèches) (2) | -     | 66,87 | 75,74 | 75,34 | +8,47                | +12,7%               |
| total retraité hors petite enfance $3 = (1) - (2)$                                      | 26,26 | 20,2  | 20,2  | 21,16 | -5,1                 | -19,4%               |

Source : CRC d'après note portant sur la répartition des effectifs CCPP

## 4.1.2.2 - Le temps de travail

Le temps de travail annuel total effectif n'est pas calculé, ni suivi par les services de la CCPP Dès lors, le contrôle a porté à défaut sur certains paramètres susceptibles de venir diminuer la durée annuelle effective de travail tels que l'absentéisme et les obligations de service.

En 2011 la CCPP a enregistré 1872,5 jours d'absentéisme pour raison de santé. Le nombre moyen de jours d'absence relevé par agent se situe plutôt dans la moyenne nationale, voire légèrement en deçà pour les agents titulaires. En revanche, le taux d'absence des agents non titulaires (maladie ordinaire) est élevé (17,1 contre 10,2)<sup>5</sup>.

En 2011, l'absentéisme a représenté 8,3 % de jours travaillés perdus, soit un montant total estimé de 264 047 €, l'équivalent de 40 % du produit fiscal de référence de la cotisation foncière entreprises.

tableau n° 16 : Estimation du coût de l'absentéisme en 2011

en euros

|   | eneuros   |
|---|-----------|
| absentéisme                                     | 2011      |
| charges de personnel nettes                     | 3 175 193 |
| effectif total                                  | 89        |
| total jours d'absence                           | 1 873     |
| coût annuel moyen par agent                     | 35 676    |
| nombre de jours ouvrés                          | 253       |
| coût moyen d'un jour travaillé par agent        | 141       |
| coût de l'absentéisme                           | 264 047   |
| nombre de jours travaillés théoriques à la CCPP | 22 517    |
| rappel montant produit CFE état 1259 2011       | 651 652   |

Source : CRC d'après comptes de gestion et rapports de la CCPP

\_\_\_

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Cf. annexe 6.

S'agissant des obligations de service, la CCPP octroie à l'ensemble de ses agents un nombre de jours de congés annuels établi à 31 jours par année. Le dépassement constaté au-delà des limites légales, soit cinq fois la durée hebdomadaire, avait déjà été relevé par le précédent contrôle qui avait identifié 32 journées de congés annuels octroyés aux agents. Ce contingent a été réduit d'un seul jour, à 31 jours. A partir des éléments de calculs des tableaux précédents, les six jours de congés excédentaires (31 au lieu de 25) ont coûté en moyenne 75 294 € par année à l'EPCI, soit l'équivalent de deux emplois à temps complet.

tableau n° 17 : Calcul du coût des 6 jours de congés excédentaires en 2011

|   | en euros |
|---|----------|
|   | 2011     |
| coût moyen d'un jour travaillé par agent                | 141      |
| coût de l'absence pour congés annuels non règlementaire | 75 294   |

Source : CRC d'après comptes de gestion et rapports de la CCPP

#### 4.2 - L'organisation interne de la commande publique

#### 4.2.1 - La situation du service

La commande publique est centralisée dans un service unique doté d'un agent de catégorie A de la commune de Pamiers sur un temps mutualisé de 0,11 ETP, soit quatre heures hebdomadaires. Ce service intervient aussi bien en matière de passation que d'exécution des marchés.

#### 4.2.2 - L'absence de règlement interne des achats

La CCPP ne s'est pas dotée de guide interne des procédures afférentes à la commande publique et plus précisément d'un référentiel en matière de marchés à procédure adaptée (MAPA). Ce document pourrait aborder utilement l'ensemble des aspects de la procédure et notamment permettre d'en assurer la traçabilité, de développer les outils de sélection des offres et de fixer un cadre à la négociation avec les candidats. Le déploiement du guide pourrait bénéficier, pour gagner en efficacité, d'un dispositif de formation de l'ensemble des services.

#### 5 - ANALYSE DE POLITIQUES PUBLIQUES

#### 5.1 - <u>Le développement économique</u>

Dans le même bassin économique, deux acteurs institutionnels de proximité interviennent en faveur du développement économique, la CCPP et la commune de Pamiers.

# 5.1.1 - Les compétences statutaires et les missions

L'analyse comparative des missions exercées par les services de la commune de Pamiers et celui de la CCPP permet d'identifier des complémentarités étroites voire des chevauchements<sup>6</sup>.

Les actions conduites par les services de la CCPP s'inscrivent en effet dans une logique territoriale qui intègrent naturellement certaines problématiques de la ville-centre :

- implication dans des actions concrètes de maintien des commerces de proximité ruraux grâce à la mise en place d'une opération collective urbaine, en complément du dispositif Appaméen (arrêté préfectoral du 28 novembre 2007);
  - les abattoirs de Pamiers (arrêté préfectoral du 4 novembre 2009) ;
  - adhésion aux structures économiques départementales (ex : Ariège Expansion) ;
- contrats de terroir et ensuite convention territoriale du Pays d'Ariège-Pyrénées » 2007-2013 (adhésion par arrêté préfectoral du 26 juin 2003 à l'association du pays des Portes d'Ariège Pyrénées) ;
- participation aux travaux de l'association « Aire Métropolitaine Toulousaine » rebaptisée « Association du Dialogue Métropolitain » ;
- contribution à la fois aux études mais également au financement des travaux de la « liaison grande vitesse » Bordeaux /Toulouse.

Les supports de communication par l'internet présentent la gestion des zones d'activité dont Gabrielat comme une compétence municipale.

# 5.1.2 - Améliorer la lisibilité de l'exercice des compétences économiques

Au vu des éléments qui précèdent, l'offre d'un véritable guichet unique sur le bassin économique permettrait de disposer d'une équipe et de moyens uniques. Le transfert en totalité des services communaux dédiés actuellement à l'économique à la CCPP pourrait éventuellement être atténué par le maintien au sein de la commune de l'animation commerciale au sens strict.

#### 5.2 - Le réseau de lecture publique

La compétence réseau de lecture fait partie du groupe des compétences dites facultatives. Son périmètre est défini comme suit :

« Définition, coordination et animation d'une politique communautaire de développement culturel intégrant : la lecture publique, l'action culturelle et le patrimoine ».

S'agissant précisément de la lecture publique, les équipes de la CCPP ont en charge l'animation et la gestion du réseau de lecture communautaire. 81 655 prêts sont déclarés pour l'ensemble des bibliothèques. Le réseau est composé de cinq bibliothèques situées à Pamiers, St Amadou, les Pujols, Saint-Jean du Falga et Escosse.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Cf. annexe 7.

Les documents fournis relatifs à cette activité mentionnent trois chiffres différents à propos de la population desservie sur le bassin de lecture répartis dans les 25 communes : 28 692 habitants, 26 886 ou bien 24 484.

Le bilan 2012 permet d'apprécier les points forts qui caractérisent l'offre actuelle :

- une carte unique (tarif et conditions de prêt identiques) proposée depuis janvier 2010 ;
- un système unique de gestion informatisée;
- le respect des cahiers des charges de la direction régionale des affaires culturelles et du conseil général.

Le budget principal identifie les dépenses et les recettes de l'activité réseau de lecture par le code fonction 321. Les frais de personnel ont été incorporés seulement à partir de 2010, modifiant le périmètre. Ce budget ainsi identifié, qui comprend essentiellement des dépenses de fonctionnement, enregistre un déficit important sur la période.

Depuis 2010, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 88 % et les recettes ont progressé dans une moindre proportion. Les postes frais de personnel du c/012 (+33 693 €) et acquisitions de fonds (+ 50 798 €) expliquent l'essentiel de l'augmentation de la dépense<sup>7</sup>.

La prévision budgétaire rencontre des difficultés, l'écart entre prévisions et réalisations des dépenses et des recettes est important et récurrent. La qualité de cette prévision se dégrade sur la période.

tableau n° 18 : La qualité de la prévision budgétaire de la section de fonctionnement

|                    |        |         |         |         | en euros |
|--------------------|--------|---------|---------|---------|----------|
|                    | 2009   | 2010    | 2011    | 2012    | moyenne  |
| dépenses prévues   | 62 830 | 83 710  | 105 650 | 105 650 | 89 460   |
| dépenses réalisées | 53 799 | 141 242 | 164 881 | 223 000 | 145 730  |
| écart (%)          | -17%   | 41%     | 36%     | 53%     | 28%      |
| recettes prévues   | 15 720 | 5 720   | 5 720   | 23 000  | 12 540   |
| recettes réalisées | 49 249 | 883     | 54 272  | 64 410  | 42 203   |
| écart (%)          | 68%    | -548%   | 89%     | 64%     | -81%     |

Source : CRC d'après les données CCPP - extraction budgets principaux

\_

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Cf. annexe 8.

# 5.3 - La compétence habitat

#### 5.3.1 - Le contexte local

Il s'agit d'une politique publique transversale, qui dépend d'autres compétences (urbanisme, voirie, développement économique, jeunesse, éducation) et dont les acteurs institutionnels sont variés. La politique de l'habitat dépend également des propriétaires, publics et privés, et met en œuvre des outils d'incitation (aides financières), d'accompagnement (études techniques) et de contrainte (droit de préemption).

Le centre-ville de Pamiers et certains centres de bourgs voisins, sont en situation de concurrence face aux périphéries urbaines, comme bon nombre de territoires, et peinent à attirer commerçants et habitants. L'implantation de zones commerciales en périphérie et de lotissements à usage d'habitat a participé simultanément à la fermeture progressive des commerces de proximité, et au transfert de populations du centre vers des logements individuels. Aussi, au fil du temps, les logements proposés se sont trouvés moins adaptés aux modes de vie actuels.

Le marché étant très peu tendu sur le secteur, les biens se sont vite retrouvés dans un état de vacance et de dégradation poussée, ce qui a entrainé une partie du centre-ville dans une spirale négative. Ce processus a provoqué un turn-over très important sur le secteur, attirant en centre-ville des personnes en grande difficulté sociale qui ne trouvaient pas à se loger ailleurs.

Le diagnostic réalisé en 2008 dans le cadre de la préparation de l'OPAH-RU indique à ce titre un besoin estimé d'intervention en faveur de 1 710 logements, soit 17 % du parc existant.

En ce qui concerne les logements vacants, selon les données de l'INSEE, ceux-ci sont plus nombreux à Pamiers que dans l'ensemble ariégeois, mais moins importants en proportion que dans la ville voisine de Foix.

tableau n° 19: Evolution du nombre de logements vacants

|                   | 19     | 99    | 20     | 09    |
|-------------------|--------|-------|--------|-------|
|                   | nombre | taux  | nombre | taux  |
| Ville de Pamiers  |        |       |        |       |
| total logements   | 6994   |       | 8214   |       |
| logements vacants | 832    | 11,9% | 843    | 10,3% |
| Ariège            |        |       |        |       |
| total logements   | 88531  |       | 101698 |       |
| logements vacants | 6722   | 7,6%  | 8335   | 8,2%  |
| Ville de Foix     |        |       |        |       |
| total logements   | 5052   |       | 5902   |       |
| logements vacants | 528    | 10,5% | 743    | 12,6% |

Source : CRC d'après recensement INSEE mis à jour le 28/06/2012

# 5.3.2 - Bilan des conditions d'exercice de la compétence

# 5.3.2.1 - Approche qualitative

Les trois outils de planification territoriale SCOT – PLU/carte communale - PLH sont élaborés et mis en œuvre par un ensemble d'acteurs institutionnels différents, avec des calendriers nécessairement imbriqués, mais qui ne sont pas forcément synchrones.

- le syndicat mixte du SCOT « de la vallée de l'Ariège » a été mis en place en avril 2010. Après avoir lancé les études en mai 2011, l'objectif est l'approbation du schéma en 2015.
- la commune de Pamiers et les autres communes membres exercent pour leur part la compétence urbanisme (plan local d'urbanisme notamment), la voirie (travaux) et le développement économique (soutien au commerce) du centre-ville. Le PLU en cours de validité de la commune de Pamiers a été approuvé le 22 mars 2002. Plusieurs fois révisé, le 29 septembre 2004, le 23 mars 2006, et le 9 juillet 2009, ce PLU ne répond plus selon la commune à ses objectifs de développement. Une nouvelle révision a été prescrite par le conseil municipal le 9 juillet 2009. Cette révision devrait aboutir, au mieux selon les services municipaux, fin du premier semestre 2014.
- la CCPP est chargée de la procédure PLH, outil de référence par principe des politiques publiques de l'habitat. Cet outil règlementé fixe comme préalable à la phase opérationnelle la conduite d'une étude de diagnostic et de programmation. L'étude, lancée en avril 2006 et achevée en mai 2008, a préconisé notamment d'engager une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU. Le PLH a démarré en mai 2009 (projet adopté pour la période 2009 2014 par le conseil communautaire). L'étude préparatoire à l'OPAH-RU a donc été entamée dès juin 2009, pour se terminer en décembre 2010.

Trois années ont donc été dédiées à la conduite des premières études préparatoires. Le budget alloué à ces études s'élève à 81 665 € HT :

- élaboration du PLH : 36 150 € HT ;
- étude pré-opérationnelle à la mise en place de l'OPAH RU.

Seul le PLH a pu finalement démarrer, en intégrant un observatoire de l'habitat, un programme d'intérêt général – PIG en lieu et place de l'OPAH-RU, et une opération ciblée dite « cœur de Pamiers ». Selon la CCPP, l'absence d'OPAH-RU serait la conséquence de la décision de l'ANAH de ne pas signer la convention de partenariat, tant que les études urbaines portées par la commune ne seront pas achevées. L'observatoire de l'habitat a bien été créé en 2009, renforcé en 2011 par l'acquisition d'un système d'information géographique (SIG). Le comité de pilotage du PLH n'a jamais été installé. Le PLH apparaît davantage comme un document cadre que comme un réel outil d'animation.

L'évaluation du PLH à mi-parcours conduite de mars à juillet 2013 a mis en exergue dans son document préparatoire des difficultés importantes de gouvernance, et notamment la difficile articulation entre la CCPP et la commune et l'absence d'expropriations malgré leur nécessité.

Le programme d'intérêt général – PIG dans l'attente de l'OPAH-RU devait permettre de mobiliser les aides de l'ANAH en vue d'inciter les propriétaires par le bais d'aides financières, à revaloriser le parc existant de logements vétustes du centre-ville de Pamiers. Le PIG 2009/2011 de la CCPP a bénéficié d'avenants et est actif jusqu'en décembre 2013.

En 2010, les élus communautaires et ceux de la commune de Pamiers ont souhaité mettre en place un dispositif ciblé (« Cœur de Pamiers ») en matière d'acquisitions foncières et de réhabilitation là où le bâti était le plus dégradé. Pour ce faire, un périmètre prioritaire a été mis en évidence en 2011 : « l'Ilot Sainte Claire ». 19 immeubles à acquérir ont été identifiés initialement. En 2012, sept immeubles ont été ajoutés au périmètre par avenant. Un conseil en politique d'acquisition (COPA) a été instauré, composé d'élus de la commune de Pamiers et de la CCPP. Ce conseil analyse les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) en cours, fixe les priorités d'achats et négocie le prix du foncier sur le périmètre prioritaire.

Les opérations de réhabilitation des immeubles n'ont pas commencé et les acquisitions se poursuivent à un rythme soutenu (deux nouveaux immeubles ont été définitivement acquis en octobre et décembre 2013). La situation est à contresens de l'objectif initial, avec une augmentation de fait du stock de logements vacants.

# 5.3.2.2 - Évaluation quantitative

L'appréciation du succès de l'opération tient compte du taux de réalisation des différentes actions prévues dans le dossier initial PLH, dont le PIG. Ce sont 173 logements qui ont bénéficié d'un conventionnement PIG entre 2009 et 2013.

L'objectif de production général prévoyait 456 logements à loyer maîtrisé, dont 210 dans le parc ancien (amélioration) et 246 dans le parc public (construction – amélioration). 188 logements sociaux publics ont été produits à mi-parcours et 173 logements privé anciens ont été rénovés (PIG)<sup>8</sup>.

Le PLH en cours sur le territoire de la CCPP (2009-2014) est organisé en quatre axes déclinés en 14 actions. Parmi les 14 actions, il n'a pas été possible d'identifier des objectifs quantitatifs initiaux, ce qui ne facilite pas le travail d'appréciation des décideurs locaux.

S'agissant du bilan de l'action « Cœur de Pamiers », les immeubles acquis et ceux en cours d'acquisition représentent un montant de 1,01 M€. Sur les 26 immeubles ciblés (40 logements) il en reste 15 à acquérir.

-

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Cf. annexe 9.

#### 5.3.3 - Une lisibilité insuffisante

Il ressort des éléments d'analyse qualitatifs et quantitatifs qui précèdent que la politique en matière d'habitat a enregistré des succès et des retards. La multiplicité des cadres d'intervention et des opérateurs rend la lisibilité de l'ensemble difficile. Cette faiblesse dans l'unité ne facilite ni la gouvernance ni la gestion des projets, et s'est avérée parfois contreproductive.

# 6 - RECOMMANDATIONS

Au terme de son contrôle, la chambre formule les recommandations suivantes :

Le budget annexe zone d'activité GABRIELAT

- 1. améliorer les suivis budgétaire et comptable du budget annexe de la zone d'activité Gabrielat, notamment en régularisant les écritures de stocks, et en veillant à ne pas inscrire au budget principal des dépenses et recettes relevant du budget annexe;
- 2. trouver un accord avec la commune de Pamiers pour que le reversement de la taxe d'aménagement prenne la forme d'une recette d'investissement.

La fiabilité des comptes

3. formaliser et suivre une programmation pluriannuelle des projets d'investissement pour améliorer les taux de réalisation correspondant ;

La gestion du personnel

- 4. veiller à maîtriser l'évolution de la masse salariale et des effectifs compte tenu des perspectives de tension des finances de l'établissement public ;
- 5. revenir à une durée de 25 jours de congés annuels, conformément aux dispositions légales;

La commande publique

6. formaliser un règlement interne des procédures relatives à la commande publique.

Telles sont les observations définitives que la chambre a décidé de formuler sur la gestion de la communauté de communes de Pamiers.

\*

\* \*

#### **ANNEXES**

Annexe n° 1. Ouverture de crédits et taux de réalisation des dépenses et recettes réelles

en euros

| Budget Principal                         | 2008         | 2009         | 2010         | 2011          | 2012          |
|--|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| <u>Investissement</u> :                  | -            |              |              |               |               |
| Dépenses réelles prévues                 | 3 554 920,00 | 2 083 296,80 | 5 913 890,00 | 7 100 040,00  | 5 207 689,00  |
| Dépenses réelles réalisées               | 1 321 998,96 | 1 460 766,72 | 2 044 014,53 | 2 943 753,62  | 2 588 310,27  |
| Taux de réalisation des dépenses réelles | 37,19%       | 70,12%       | 34,56%       | 41,46%        | 49,70%        |
| Recettes réelles prévues                 | 2 802 490,00 | 1 501 900,00 | 3 040 998,55 | 3 683 974,00  | 449 000,00    |
| Recettes réelles réalisées               | 1 725 384,97 | 361 218,02   | 2 700 477,44 | 3 600 477,51  | 325 972,84    |
| Taux de réalisation des recettes réelles | 61,57%       | 24,05%       | 88,80%       | 97,73%        | 72,60%        |
| Fonctionnement:                          | **           |              |              |               |               |
| Dépenses réelles prévues                 | 6 397 730,00 | 7 178 166,18 | 8 362 555,55 | 10 780 350,00 | 10 525 458,00 |
| Dépenses réelles réalisées               | 5 139 965,43 | 5 701 185,87 | 8 126 346,25 | 9 904 163,50  | 9 648 697,54  |
| Taux de réalisation des dépenses réelles | 80,34%       | 79,42%       | 97,18%       | 91,87%        | 91,67%        |
| Recettes réelles prévues                 | 6 657 070,00 | 7 334 050,00 | 8 573 636,45 | 9 491 319,00  | 9 934 834,00  |
| Recettes réelles réalisées               | 6 730 611,83 | 7 398 998,26 | 8 881 299,25 | 9 891 656,06  | 10 391 682,98 |
| Taux de réalisation des recettes réelles | 101,10%      | 100,89%      | 103,59%      | 104,22%       | 104,60%       |

Source: CRC d'après BP, DM, CA et CG

Annexe n° 2. Ratio de rigidité des charges structurelles de fonctionnement

en euros évolution 2009 - 2012 variation taux de 2009 2010 2011 2012 absolue variation charges de personnel et assimilées (1) 601 791 2 663 645 3 175 193 3 343 380 2 741 590 + 77 % intérêts des emprunts (2) 193 438 128 020 + 79% 202 913 346 494 + 153 057 reversement de fiscalité et contributions obligatoires (3) 3 374 199 3 602 606 3 723 175 3 928 908 +554 709 +16,4% D655+D7391 7 101 281 4 169 428 6 394 271 Sous-total: (4) = (1)+(2)+(3)7 618 782 +3 449 354 +82,7% recettes réelles de fonctionnement (5) 7 425 323 8 974 080 10 266 957 18 598 239 +11 172 916 +150% Ratio = (4) / (5)0,56 0,71 0,69 0,41 -0,15

Source : CRC d'après comptes de gestion

Annexe n° 3. L'effet taux et l'effet base des trois taxes locales

en euros 2008 2009 2010 2011 2012 taxe d'habitation taux voté 2,42% 2,42% 2,62% 4,81% 4,81% base 24 729 267 25 534 700 26 531 118 26 486 321 27 638 295 produit fiscal 598 448 617 940 695 115 1 273 992 1 329 402 variation annuelle du produit +3,26% +12,5% +173,3% +4,35 évolution forfaitaire des bases 1,025 1,012 1,020 1,018 part de l'effet taux 0% 66% 100% 0% part de l'effet base forfaitaire 31% 8% 1% 23% part de l'effet dynamisme des bases 69% 26% -2% 77% taxe foncière (bâti) taux voté 3,96% 3,96% 4,29% 4,72% 4,72% base 21 239 788 22 670 661 22 998 863 24 066 096 25 043 770 produit fiscal 841 095 897 758 986 651 1 135 920 1 182 066 variation annuelle du produit +9,9% +6,7% +15% +4% évolution forfaitaire des bases 1,025 1,012 1,020 1,018 part de l'effet taux 0% 84% 0% 66% part de l'effet base forfaitaire 15% 10% 7% 25% part de l'effet dynamisme des bases 85% 6% 27% 75% taxe foncière (non bâti) taux voté 16% 16% 19,99 17,34% 19,99% base 573 477 587 682 574 334 580 015 591 225 produit fiscal 91 756 94 029 99 589 115 945 118 186 variation annuelle du produit +2,5% +5,9% +16,4% +1,9 évolution forfaitaire des bases 1,025 1,012 1,020 1,018 part de l'effet taux 0% 142% 93% 0% part de l'effet base forfaitaire 41% 17% 6% 53% part de l'effet dynamisme des bases 59% -59% 1% 47% total produits 1 531 299 1 609 727 2 629 654 1 781 355 2 525 857 variation annuelle +5,1% +10,7% +41,8% +4,1%

Source : CRC d'après comptes de gestion et états 1259

# Annexe n° 4. L'équilibre courant

en euros

|                                    | 2013       | 2014       | 2015       | 2016       | moyenne    |
|------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Sous-total des charges de gestion  | 11 158 001 | 11 547 421 | 11 952 417 | 12 373 614 | 11 757 863 |
| Sous-total des produits de gestion | 10 531 792 | 11 418 196 | 11 728 992 | 12 055 087 | 11 433 516 |
| résultat courant                   | -626 209   | -129 225   | -223 425   | -318 527   | -324 347   |

Source : CRC d'après comptes de gestion

# Annexe n° 5. Évolution prévisionnelle de la capacité d'autofinancement

en euros

|                                      |            |            |            |            | CH CHIOD             |
|--------------------------------------|------------|------------|------------|------------|----------------------|
|                                      | 2013       | 2014       | 2015       | 2016       | taux de<br>variation |
| produits de gestion                  | 10 531 792 | 11 418 196 | 11 728 992 | 12 055 087 | +15                  |
| charges de gestion                   | 11 158 001 | 11 547 421 | 11 952 417 | 12 373 614 | +11                  |
| intérêts des emprunts                | 456 000    | 445 000    | 443 000    | 431 000    | -5                   |
| dotations aux amortissements         | 600 000    | 600 000    | 600 000    | 600 000    | 0                    |
| CAF brute                            | -1 082 208 | -574 225   | -666 426   | -749 527   | -34                  |
| remboursement du capital de la dette | 1 000 000  | 1 000 000  | 1 000 000  | 1 000 000  | 0                    |
| CAF nette                            | -2 082 208 | -1 574 225 | -1 666 426 | -1 749 527 | -18                  |

Source : CRC d'après comptes de gestion

# Annexe n° 6. Moyenne nationale annuelle dans les communes et leurs EPCI de jours d'absence par agent pour raison de santé

en nombre de jours ouvrés

|  |      | n nombre de jours ouvres |
|--|------|--------------------------|
| Moyenne nationale communes et EPCI:      | 2009 | 2011                     |
| titulaires                               | 23,6 | 24,5                     |
| non-titulaires sur<br>emplois permanents | 10,2 | 10,2                     |

Source : Direction générale des collectivités locales - rapport 2013

Annexe n° 7. Etat comparatif des compétences exercées entre la CCPP et la commune

| compétence économique de la CCPP   | compétence économique de la ville de Pamiers<br>équivalente   |  |
|--|---|--|
| élaboration d'un schéma directeur de développement de l'ensemble des activités économiques   | observatoire économique local   |  |
| création, aménagement, gestion, commercialisation et entretien des zones d'activités   | gestion des zones d'activités du Pic et de Gabrielat -<br>commercialisation des terrains industriels et<br>commerciaux                  |  |
| revitalisation de l'offre commerciale et de services en milieu rural liées à l'Opération Collective Urbaine  | développement du commerce de centre-ville   |  |
| conseil et assistance pour l'accueil et la recherche des projets<br>d'implantation, de développement d'entreprises ou d'activités<br>économiques sur les zones d'activités d'intérêt communautaire                                     | animation de « l'Espace Entreprises », gestion d'une<br>bourse de l'immobilier d'entreprises,<br>accompagnement des porteurs de projets |  |
| aménagement et exploitation de l'aérodrome d'intérêt départemental de Pamiers – Les Pujols.  | néant   |  |
| participation financière à des actions de développement<br>économique notamment la participation à des actions<br>contribuant au soutien de l'activité agricole du territoire<br>(abattoirs, soutien à des manifestations spécifiques) | a en charge le bon déroulement des foires et marchés  |  |

Source : statuts de la CCPP et note de présentation de la Commune de Pamiers

Annexe n° 8. Les dépenses et les recettes du réseau de lecture

en euros

|         |  |  |  |   | en euros  |
|---------|--|--|--|---|---|
|         |  |  |  | évolution   | évolution %   |
| 2009    | 2010   | 2011   | 2012   | 2012/2009   | 2012/2010   |
| 53 799  | 141 242  | 164 881  | 223 000  | 169 201   | 315%  |
| 46 586  | 57 575   | 73 300   | 108 373  | 61 787  | 133%  |
|         | 72 425   | 79 176   | 106 118  | 106 118   | NA  |
| 7 213   | 11 242   | 12 404   | 8 509  | 1 296   | 18%   |
|         | !  |  |  | _   |   |
| -       | 696  | 10 000   | -  | -   | NA  |
|         |  |  |  |   |   |
|         |  | 10 000   | -  | -   | NA  |
|         |  |  |  | _   |   |
| 49 249  | 883  | 54 272   | 64 410   | 15 161  | 31%   |
| 49 249  | -  | 42 831   | 42 235   | - 7014  | -14%  |
|         |  |  |  | _   |   |
| - 4 550 | - 140 359  | - 110 609  | - 158 590  | - 154 040   | 3386%   |
|         | 53 799<br>46 586<br>-<br>7 213<br>-<br>-<br>49 249<br>49 249 | 53 799     141 242       46 586     57 575       -     72 425       7 213     11 242       -     696       49 249     883       49 249     - | 53 799         141 242         164 881           46 586         57 575         73 300           -         72 425         79 176           7 213         11 242         12 404           -         696         10 000           49 249         883         54 272           49 249         -         42 831 | 53 799         141 242         164 881         223 000           46 586         57 575         73 300         108 373           -         72 425         79 176         106 118           7 213         11 242         12 404         8 509           -         696         10 000         -           -         10 000         -           49 249         883         54 272         64 410           49 249         -         42 831         42 235 | 2009         2010         2011         2012         2012/2009           53 799         141 242         164 881         223 000         169 201           46 586         57 575         73 300         108 373         61 787           -         72 425         79 176         106 118         106 118           7 213         11 242         12 404         8 509         1 296           -         696         10 000         -         -           -         10 000         -         -           -         -         -         -           49 249         883         54 272         64 410         15 161           49 249         -         42 831         42 235         -         7 014 |

Source : CRC d'après les données CCPP - extraction budgets principaux

Annexe n° 9. Evaluation des actions du PLH

| action PLH  | nombre de d   | ossiers                                    | budget                                  |                                       |  |
|---|---|--|---|---------------------------------------|--|
|   | objectif initial  | réalisé                                    | objectif initial                        | réalisé                               |  |
| 1.1. intégration des<br>orientations PLH dans les<br>docs. urbanisme<br>communaux | 14  | 4  | régie C.C.P.P.                          |                                       |  |
| 1.2. achat de foncier   | ?<br>dépend des résultats de<br>l'étude redynamisation<br>centres | ?  | 500 000€ en 2009                        |                                       |  |
| 1.3. habitat durable  | ?   | ?  | 19 500€ solaire<br>12 350€ eau pluviale | 4 640€ solaire<br>2 232€ eau pluviale |  |
| 1.4. façades  | 80  | 78   | 420 000€ réévalué à<br>471 000 €        | 340 708€                              |  |
| 2.1. étude redynamisation centres anciens - PIG                                   | 1   | 1 étude prépa OPAH-<br>RU<br>173 logements | 754 000€                                | 773 532€                              |  |
| 2.2. logements locatifs publics   | .168<br>. garantie d'emprunt                                      | 188  | .336 000€<br>?                          | 752 000€                              |  |
| 2.3. logements communaux  | 12  | 15 ?                                       | 48 000€                                 | 60 000€                               |  |
| 2.4. accession à la propriété   | 50 à 60 bénéficiaires par an soit 300 à 360 dossiers              | 7 dossiers pass<br>foncier                 | entre 900 000€ et<br>1 440 000€         | ?                                     |  |
| 3.1. habitat adapté   | . 1 instance partenariale<br>. études ?                           | 2 études : OPAH RU et habitat coopératif   | 36 000€                                 | 47 802€                               |  |
| 3.2. offre aux publics en difficulté  | 36 dossiers prêt locatif aidé<br>d'intégration                    | 45   | 144 000€                                | ?                                     |  |
| 3.3. habitat indigne  | repérage, accompagnement  |  | régie C.C.P.P.                          |                                       |  |
| 4. animation, observation, pilotage   |   |  | régie C.C.P.P.                          |                                       |  |

Source: CRC d'après rapport initial et rapport d'étape 2013